



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10

N° de la demande : 2009-3753
Catégorie : Nouvelle étiquette ou modification à l'étiquette du produit –
Mélanges en cuve
Produit : Fongicide Stratego 250EC
Numéro d'homologation : 27528
Matières actives (m.a.) : Propiconazole, trifloxystrobine
Numéro de document de l'ARLA : 1871768

Contexte

Le fongicide Stratego 250EC (Stratego 250EC Fongicide) a été homologué pour la première fois au Canada le 29 janvier 2004 pour la lutte contre de nombreuses maladies foliaires dans les cultures de blé, d'orge de printemps et d'avoine. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter les étiquettes des produits respectifs.

But de la demande

La demande vise des ajouts à la rubrique « Mode d'emploi » de l'étiquette du fongicide Stratego 250EC pour deux mélanges en cuve avec des herbicides; le premier pour l'utilisation sur l'orge de printemps, le blé de printemps et le blé dur, et le second pour l'utilisation sur le blé de printemps et le blé dur seulement. Le premier mélange en cuve est le suivant : fongicide Stratego 250EC + herbicide Puma Advance (Puma Advance Herbicide) + herbicide Refine SG (Refine SG Herbicide). Le deuxième mélange en cuve est le suivant : fongicide Stratego 250EC + herbicide Buctril M (Buctril M Herbicide) + herbicide Puma Advance. Dans les deux mélanges en cuve, tous les composants seront utilisés aux doses figurant actuellement sur les étiquettes pour l'application de chacun des produits.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas nécessaires non plus, car les doses d'application pour les nouvelles utilisations sont égales ou inférieures aux doses déjà homologuées.

Évaluation de la valeur

Pour appuyer l'utilisation du fongicide Stratego 250EC dans les mélanges en cuve proposés, le demandeur a fourni les données de deux essais sur l'efficacité du fongicide effectués en Saskatchewan et en Alberta, en 2008, dans des conditions où la pression exercée par les maladies était faible à modérée. Ces essais, combinés à la justification fournie par le

demandeur, constituent des preuves fiables sur le plan scientifique que les mélanges en cuve ne risquent pas d'entraîner raisonnablement des effets nocifs, comme des cas d'antagonisme ou de phytotoxicité. De plus, les profils d'emploi proposés correspondent au mode d'emploi actuellement homologué du fongicide Stratego 250EC (maladies, cultures, doses et calendrier d'application). Les données sur l'efficacité des herbicides présentées pour examen soutiennent également l'efficacité des mélanges en cuve proposés sur les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette. Elles montrent aussi que les dommages causés aux cultures de blé de printemps et de blé dur par les deux mélanges en cuve proposés et aux cultures d'orge de printemps par le mélange fongicide Stratego 250EC + herbicide Refine SG + herbicide Puma Advance sont acceptables.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la demande et juge que les renseignements mis à sa disposition sont suffisants pour modifier l'homologation du fongicide Stratego 250EC de façon à y inclure des recommandations concernant deux mélanges en cuve, soit avec l'herbicide Buctril M et l'herbicide Puma Advance, pour l'utilisation sur le blé de printemps et le blé dur, soit avec l'herbicide Puma Advance et l'herbicide Refine SG, pour l'utilisation sur le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps.

Références

N° PMRA 1803394. Data to Support Tank-mixtures with Puma 90:45 Herbicide, Buctril M Herbicide and Refine SG Herbicide for Combined Weed and Cereal Leaf Disease Control in Spring Wheat, Durum Wheat and Barley. Bayer CropScience. 2009. 167pp.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.